

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale des ressources humaines

**CERTIFICAT D'APTITUDE
AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT DU
SECOND DEGRÉ**

Troisième concours du CAPES et CAFEP

SECTION DOCUMENTATION

SESSION 2010

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis Durpaire

Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury

Avant-propos

La session 2010 du troisième concours de recrutement de professeurs documentalistes¹ s'est déroulée selon les modalités mises en œuvre en application d'un arrêté du 26 juillet 2005 qui a aligné les épreuves sur celles du CAPES externe correspondant. L'épreuve d'admissibilité est la première épreuve d'admissibilité du Capes externe de documentation. Les épreuves d'admission sont constituées d'une part de la première épreuve d'admission du CAPES externe de documentation, d'autre part de la deuxième épreuve de ce même Capes, cette dernière devant également permettre au candidat de montrer « qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du dossier et dans ses réponses aux questions du jury. »

Les candidats composent donc en épreuve unique d'admissibilité sur le même sujet que celui du CAPES externe / CAFEP de documentation. Les épreuves d'admission ont été organisées pour la troisième année consécutive au CDDP des Hauts-de-Seine, à Boulogne-Billancourt, dans le même cadre et les mêmes lieux que celles du CAPES / CAFEP externe.

Par conséquent, les observations et recommandations du jury, dont on trouve la composition en annexe, sont identiques pour les épreuves communes aux deux concours.

Le président du jury

Jean-Louis Durpaire

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY

¹ Ce concours est ouvert sans condition de diplôme à un public bien délimité de candidats titulaires d'un contrat de droit privé.

SOMMAIRE

Textes de références	3
Le bilan du concours	5
L' épreuve d'admissibilité.....	6
Les épreuves d'admission	9
Épreuve pratique de techniques documentaires.....	9
Epreuve sur dossier	12
La composition du jury	13

TEXTES DE REFERENCES

Arrêté du 26 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation des troisièmes concours de recrutement de certains personnels de l'enseignement du second degré **NOR : MENP0501239A**

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de la fonction publique,

[...]

Vu le [décret no 72-581](#) du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

[...]

Vu l'arrêté du 30 avril 1991 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;

[...]

Vu l'arrêté du 15 juillet 1993 modifié fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation,

Arrêtent :

[...]

Chapitre II

Modification de l'arrêté du 30 avril 1991 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

Article 2

Les dispositions de l'annexe III de l'arrêté du 30 avril 1991 susvisé relatives aux épreuves du troisième concours du CAPES sont modifiées comme suit :

[...]

II. - Les dispositions relatives à la section documentation sont modifiées comme suit :

1. Le b est remplacé par les dispositions suivantes :

« b) Epreuves pratiques et orales d'admission :

1. Première épreuve : première épreuve d'admission du concours externe du CAPES de documentation (coefficient 1).

2. Deuxième épreuve : deuxième épreuve d'admission du concours externe du CAPES de documentation.

Outre les objectifs de l'épreuve d'admission du concours externe, l'épreuve doit aussi permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du dossier et dans ses réponses aux questions du jury (coefficient 1). »

2. Le dernier alinéa est rédigé comme suit :

« Le programme des épreuves est celui des épreuves correspondantes du concours externe du CAPES de documentation. »

[...]

Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session de l'année 2006 des concours.

Article 7

Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 juillet 2005.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour le ministre et par délégation, Le directeur des personnels enseignants, P.-Y. Duwoye
Le ministre de la fonction publique, Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique :
L'administrateur civil, P. Coural

Epreuve écrite d'admissibilité	Durée	Coeff.
Epreuve de sciences et techniques documentaires.	5 h	1

Epreuves orales d'admission	Préparation	Epreuve	Coeff.
1) Epreuve pratique de techniques documentaires	2 h	45 mn (exposé : 20 mn max suivi d'un entretien)	1
2) Epreuve sur dossier	2 h	45 mn max (exposé : 20 mn max suivi d'un entretien)	1

Le programme des épreuves est celui des épreuves correspondantes du concours externe du CAPES de documentation.

Epreuve de sciences et techniques documentaires

L'épreuve s'appuie sur plusieurs documents et sur un questionnaire. Elle comporte trois parties :

- commentaire critique d'un document ;
- analyse de situation et de dispositifs techniques ;
- exposé relatif aux applications pédagogiques des sciences et techniques documentaires auxquelles se rapporte l'épreuve ainsi qu'à leur rôle par rapport à l'évolution des systèmes et de l'enseignement.

Epreuve pratique de techniques documentaires

Cette épreuve est constituée par la recherche, le traitement et l'exploitation de l'information à des fins pédagogiques en milieu scolaire.

A partir d'une question posée, le candidat :

- procède à une recherche documentaire dans le cadre de l'environnement documentaire mis à sa disposition ;
- sélectionne trois documents dont il réalise ou analyse le traitement documentaire complet.

En fonction de l'exploitation pédagogique envisagée dans son exposé, le candidat :

- présente le processus de la recherche documentaire ;
- justifie sa sélection ;
- commente le traitement documentaire réalisé.

Epreuve sur dossier

Cette épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury comprenant un ou plusieurs documents. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique et sociale de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

L'épreuve doit aussi permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du dossier et dans ses réponses aux questions du jury.

LE BILAN DU CONCOURS

Cette année encore, tous les postes offerts au concours privé n'ont pas pu être pourvus. La moyenne obtenue par le dernier admis à ce concours est tout à fait honorable : 9, légèrement inférieure à celle du concours public dont la moyenne faiblit de 0,17 point par rapport à la session 2009.

	Troisième concours public	Troisième concours privé
Nombre des candidats inscrits	429 (345 en 2009)	68 (58 en 2009)
Nombre des candidats présents et non éliminés ²	118 (145 en 2009)	22 (22 en 2009)
Nombre de postes	15 (15 en 2009)	6 (6 en 2009)
Note sur 20 du dernier admissible	9 (8 en 2009)	8 (8,5 en 2009)
Nombre des admissibles	35 (soit 29,66 % des présents non éliminés) (26,21 % en 2009)	7 (soit 31,82 % des présents non éliminés) (22,73 % en 2009)
Nombre des admis	15 (15 en 2009), soit 45,45 % des admissibles	2 (3 en 2009) soit 33,33 % des admissibles
Moyenne sur 20 du dernier admis	9,33 (9,5 en 2009)	9 (9,5 en 2009)

Les reçus sont très majoritairement des femmes (4 hommes au total pour 13 femmes aux deux concours confondus), ce qui est conforme à la situation actuelle de la profession.

Sur les 15 reçus au troisième concours public, 2 sont élèves de l'IUFM, 3 sont assistants d'éducation, 3 sont salariés du secteur tertiaire, 3 sont contractuels du second degré, 2 sont personnels de la fonction publique, 1 est agent non titulaire du MEN et 1 est sans emploi.

Les 2 reçus au troisième concours privé sont un maître auxiliaire et un élève en 1^{ère} année d'IUFM.

Aucun diplôme n'étant exigé pour se présenter, il n'est pas possible de fournir une photographie des titres possédés.

² Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

Épreuve de sciences et techniques documentaires

Le sujet de l'épreuve avec ses annexes est accessible en ligne aux adresses suivantes :

http://media.education.gouv.fr/file/capes_externe/11/7/capes_ext_doc_1_1_140117.pdf

http://media.education.gouv.fr/file/capes_externe/97/5/capes_ext_doc_1_2_139975.pdf

Sujet : Organisation des connaissances

Première partie :

En vous appuyant sur le texte de Bruno Menon : « Lettre et sens en organisation des connaissances », vous analyserez les enjeux et les conséquences de l'évolution de l'organisation des connaissances sur les systèmes d'information documentaire à l'ère du numérique.

Deuxième partie : analyse de situation et de dispositifs techniques

A l'aide des documents proposés, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Citer et décrire quelques systèmes d'organisation des connaissances.
2. Analyser les liens, oppositions et complémentarités entre indexation « libre » et indexation contrôlée.
3. Comment penser un dispositif d'organisation des connaissances au sein du CDI à l'heure du web 2.0 ?

Troisième partie

A partir d'un exemple, proposez une activité pédagogique fondée sur un traitement de l'information.

Rappelons que l'épreuve d'admissibilité du troisième concours est l'épreuve de sciences et techniques documentaires du CAPES externe, épreuve qui présente un fort ancrage dans les sciences de l'information et de la communication

1- Observations globales

Maîtrise de la langue française et de l'orthographe

Peu de copies se distinguent malheureusement par leur style ou leurs qualités d'écriture. La plupart témoignent de graves lacunes quant à la maîtrise de la syntaxe et utilisent parfois un style relâché. Le jury regrette de trouver encore des termes professionnels mal orthographiés : « côte », « fond documentaire », ...et des barbarismes : « troncation », « primordialité ».

Culture générale

Les copies qui mentionnent des noms de chercheurs sont très rares. De manière générale, les connaissances ne sont pas stabilisées même si on sent des efforts et une formation mettant en avant quelques éléments techniques précis.

Les différentes parties de l'épreuve

Commentaire critique

De manière trop fréquente les copies se limitent à une paraphrase plus ou moins adroite du texte. Les meilleures ont mis les arguments du texte en perspective dans l'environnement informationnel. La problématisation et la structuration sous forme de plan ne sont bien souvent pas réalisées dénotant des compétences non acquises et attendues à ce niveau de concours. Le problématisation se limite trop souvent à une reformulation du sujet et le plan à une division de mots clés de l'intitulé du sujet. La majorité des copies ne s'interroge pas sur les termes du sujet (connaissances / information / SID / ère numérique), la nécessité d'organiser les connaissances, à l'exception de quelques-unes d'entre elles qui soulignent, depuis l'Antiquité et la bibliothèque d'Alexandrie, la volonté de regrouper et d'organiser les connaissances ou font référence au Conseil européen de Lisbonne en 2000 et au droit à la connaissance.

La problématique se limite le plus souvent à la reprise de la question du sujet. Quelques problématiques tentent cependant de s'en dégager (« *Dans une société dite de la connaissance, dans quelle mesure pouvons-nous organiser celle-ci dans les SID à l'ère du numérique ?* » ; « *Comment l'ère du numérique bouleverse-t-il [sic] l'organisation de l'accès aux connaissances tant pour l'utilisateur que pour le documentaliste ?* » ; « *Comment l'organisation des connaissances peut-elle s'adapter aux nouvelles technologies sans perdre de vue ses priorités : l'accès, la transmission et la conservation de l'information ?* » ; « *En quoi l'ère du numérique recentre-t-elle l'utilisateur au cœur de l'organisation des connaissances sur les SID ?* » ; « *Comment les nouvelles formes d'organisation du savoir interpellent-elles les professionnels de l'information et quelles médiations dans ce nouveau paysage informationnel ?* » ; « *En quoi est-il important à l'ère du numérique pour les SID de repenser l'organisation des connaissances ?* »).

On regrette que les idées du texte soit utilisées sans mentions ni citations du texte d'origine. De plus, les idées contenues dans le texte ne sont pas suffisamment valorisées laissant entendre que les candidats n'ont pas compris le document dans son intégralité. De nombreuses idées essentielles n'apparaissent pas dans les copies.

Les connaissances liées au sujet et au numérique sont clairement insuffisantes. Le jury déplore des confusions régulières notamment entre la classification et le classement, l'indexation et le catalogage, le web 2,0 et le web sémantique, sur la notion d'index, sur la classification décimale Dewey parmi d'autres.

Les candidats montrent dans l'ensemble une très grande méconnaissance du fonctionnement des moteurs de recherche et plus globalement des outils de recherche sur Internet.

Certains ont recours à des clichés erronés « le support papier est plus fiable qu'Internet » ou diaboliques comme la « disparition annoncée des documentalistes » et certaines vont plus loin en dénigrant l'auteur et son texte « son texte est obsolète à l'heure du Web 2.0 » ce qui est réhébitor.

Le vocabulaire utilisé par les candidats n'est pas suffisamment riche, précis et technique. Il est dommage que sur un sujet sur l'organisation des connaissances les candidats ne puissent pas mettre en évidence les mots-clés de ce sujet.

De manière similaire, la culture informationnelle est clairement insuffisante. Trop peu de copies font référence à des idées, concepts ou auteurs dans le domaine des sciences de l'information et de la communication et des sciences de l'éducation. La dimension pédagogique est bien souvent totalement oubliée ou amenée de manière caricaturale.

Sur le point de vue des idées, le jury a été sensible aux candidats qui ont su mettre en avant la question du sens, la place de l'utilisateur et l'idée de redocumentarisation, trop souvent absente des copies.

Analyse de situation

Dans l'ensemble les connaissances sont insuffisantes, les candidats font preuve d'un manque crucial de connaissances stabilisées et notamment sur le fonctionnement du numérique. Les membres du jury regrettent l'absence de diversité des exemples et l'absence de quelques attendus comme Dailymotion, Youtube, Flickr, Netvibes ou Delicious... outils pourtant grand public.

Les questions amènent une présentation sous forme rédigée. La présentation sous forme de listes ou de puces n'est pas souhaitable.

Les documents du dossier ne sont pas assez utilisés et encore moins référencés. Certains candidats ne se réfèrent à aucun moment aux textes en annexe. La majorité se contente de renvoyer au texte par une simple mention du numéro de l'annexe entre parenthèses, sans citation, même abrégée, du contenu.

Enfin, La lecture trop rapide des questions a conduit à un grand nombre de réponses très partielles. Question 1 : on cite sans décrire, on décrit sans nommer, ce qui amène à une incompréhension totale. Des erreurs sont à signaler, signe du manque de connaissances techniques : « Dewey, classe 300 : Religion », Thésaurus Motbis : TS (Terme Supérieur).

Question 2 : les candidats ont en général su souligner les oppositions et les liens entre indexation libre et contrôlée. Mais la complémentarité entre les deux a souvent été omise et de nombreuses copies n'ont pas utilisé, et défini, le terme de folksonomie.

Question 3, on déplore des hors-sujets : le web 2.0 a été parfois complètement occulté et le candidat réorganise le classement à l'intérieur du CDI.

Une copie s'est singularisée en réinventant les fiches papier, le classement par tiroir et étagères comme moyen d'organisation des connaissances au sein d'un CDI à l'heure du Web 2.0 ...

Exposé de situation

Cette question a été traitée trop souvent de manière superficielle mettant trop en avant la partie organisationnelle et éludant les objectifs info-documentaires et plus globalement pédagogiques. Les projets proposés sont bien souvent trop isolés du contexte plus global des certifications et principalement le socle commun des connaissances et compétences ainsi que le B2i cités trop peu souvent.

Cette partie apparaît de fait « sacrifiée » par les candidats, sans doute par manque de temps.

Le concept de « traitement de l'information » a été insuffisamment analysé et n'a surtout pas été mis en relation avec le sujet de l'épreuve (« Organisation des connaissances ») et le web 2.0.

Les candidats ont présenté, dans la plupart des cas, les étapes d'une recherche documentaire complète. Beaucoup ont pris la *Semaine de la Presse et des Médias à l'Ecole* comme alibi pédagogique. Quelques copies font référence au socle commun, à la validation du B2i (collège et lycée), sans toutefois toujours préciser les items, aux exposés de SVT en 3^{ème}. Les collaborations pédagogiques envisagées apparaissent parfois forcées, de sorte que le rôle du professeur documentaliste ou de l'enseignant de discipline ressemble à celui d'assistant. Par ailleurs, des copies soulignent l'absence de connaissances de la part des candidats de la liberté pédagogique et des missions de l'enseignant (« *Après avoir discuté de la faisabilité de ce projet pédagogique auprès du chef d'établissement[...]* » ; dans le cadre d'une séquence sur le roman policier en 5^{ème}, un candidat suggère : « *les élèves pourront donner différents types de poison (ciguë, arsenic,...), chercher les différentes armes blanches et armes poing qu'ils trouveront sur Internet [...]* »). Le mode de restitution du travail demandé aux élèves se cantonne très souvent à... des panneaux d'exposition ! De plus, certains candidats croient utile de choisir un type d'établissement (« *LEGT situé en zone périurbaine sensible* » ; « *collège en zone rurale* » ; « *collège classé ambition réussite* ») sans cependant justifier cette caractérisation dans le cours de leur exposé.

LES EPREUVES D'ADMISSION

Épreuve pratique de techniques documentaires

L'épreuve pratique de techniques documentaires est commune avec le CAPES externe. Elle a été mise en place en 2001 et a donné lieu à divers développements dans les rapports successifs, précisant sa nature, ses objectifs et ses modalités. Le jury recommande aux candidats de se livrer à une lecture attentive de ces rapports.

Certains candidats sont déroutés par l'environnement technique mis à leur disposition. Il faut rappeler qu'un site dédié aux candidats donne tous les éléments de définition de cet environnement. Les candidats étaient invités à s'y reporter :

<http://www.capes-doc.ac-versailles.fr/>

Le troisième concours est caractérisé par la richesse et la diversité de l'expérience professionnelle des candidats, qui permettent un éclairage spécifique sur les modalités mobilisées pour la recherche, la sélection des documents et leur exploitation.

Objectif de l'épreuve

L'épreuve consiste, sur un sujet imposé, à conduire une recherche et à sélectionner des documents en réalisant un traitement documentaire et une exploitation pédagogique avec un environnement numérique à maîtriser. La maîtrise des techniques documentaires et de l'environnement professionnel des CDI est nécessaire pour se placer dans la posture du professeur-documentaliste. Le jury, avant l'exposé, étudie le sujet qui reste identique pour les candidats par demi-journée.

Chaque candidat dispose d'un poste « bureautique » personnel, composé d'un micro-ordinateur portable avec souris, raccordé à un réseau local, et d'un accès à une imprimante individuelle. Il retrouvera la même configuration de poste lors de l'entretien. Le candidat peut sauvegarder dans un fichier les documents trouvés au fur et à mesure de ses recherches ; il peut aussi les imprimer.

Le candidat doit choisir son mode de présentation et utiliser largement les possibilités du multimédia, en particulier de la vidéo-projection et de l'interactivité des outils.

Chacune des commissions siégeant en parallèle dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne, configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de visualisation collective.

Le jury peut également évaluer la connaissance des supports ou outils d'accès à l'information. Il peut en outre demander au candidat d'utiliser le poste de travail notamment pour s'expliquer sur sa démarche ou préciser tel ou tel point qu'il aura évoqué.

Pour traiter tout cela, le candidat doit avoir une connaissance globale du système éducatif. Il est impératif, au-delà des connaissances, de pouvoir trouver rapidement l'information utile à son propos.

Les sujets et contextes pédagogiques proposés sont vastes et variés (de la 6^e au post-bac) dans l'ensemble des composantes des collèges, lycées généraux, techniques et professionnels. Ils peuvent faire référence à des dispositifs ou à des actions pédagogiques pluridisciplinaires, transversales et innovantes.

Rappel de la consigne

Vous procéderez à une recherche documentaire et sélectionnerez trois documents dont vous réaliserez ou analyserez le traitement documentaire complet.

Selon l'exploitation envisagée, vous présenterez le processus de la recherche, justifierez votre sélection et commenterez le traitement documentaire réalisé.

La préparation

Une bonne maîtrise de l'usage des Tic, de l'Internet et du web permet au candidat d'aborder cette épreuve avec calme et détermination. Un bon contrôle du temps de recherche, de choix et d'impression est nécessaire pour gérer au mieux la durée de cette préparation. Afin de ne pas plaquer des schémas stéréotypés d'exposé polyvalent ou de dispositifs pédagogiques peu adaptés, il est impératif de bien lire et étudier le sujet.

Les sujets

Tout d'abord, il faut prendre le temps de lire le sujet. L'analyse du sujet est en effet déterminante. Il est préférable de traiter l'ensemble du sujet (tous les aspects), de répondre à la question posée « sans inventer » une problématique nouvelle et complexe qui peut conduire au hors-sujet. Une bonne introduction donne le ton au reste de la prestation. Une approche critique justifiée fait la différence face aux exposés pré-formatés. Le candidat doit élaborer une problématique en pensant toujours au rôle du professeur-documentaliste, du fonctionnement du CDI et de sa place dans l'établissement ou dans son environnement. Afin de ne pas avoir à traiter sur les deux épreuves d'admissibilité d'un sujet commun, le jury essaie de sélectionner des sujets différents n'appartenant pas au même domaine ou thème.

L'exposé

En général, l'exposé est le plus souvent bien structuré, voire même formaté. Mais la procédure suivie pour bâtir la présentation ne garantit pas que le sujet a été parfaitement analysé, dans chacune de ses dimensions.

Très souvent, les candidats se laissent porter par leur compréhension spontanée des termes du sujet et de leur articulation. L'interprétation qu'ils en font n'est ensuite pas remise en question. Le sens des termes n'est non plus pas vérifié. C'est ainsi que *de la démocratie* a été traitée plutôt que *de la République* (les deux termes étant énoncés comme équivalents), *l'ouverture culturelle européenne* au lieu de *la culture européenne*...

Le bon candidat est celui qui a su établir une stratégie de recherche, à partir d'une analyse fine du sujet, et s'y est tenu jusqu'au bout. Dans ce cas, il a aussi le plus souvent su poser une problématique intéressante à laquelle les documents choisis répondent.

L'entretien

Dès lors que les termes du sujet ont été appréhendés correctement, que l'objectif a été ciblé en réponse à la demande, l'entretien est le plus souvent l'occasion d'échanges riches qui mettent en valeur et en évidence la très bonne connaissance de la fonction du professeur documentaliste et du fonctionnement des établissements.

Le jury a cependant parfois été surpris par une réflexion superficielle que ne laissait pas augurer la qualité de la présentation.

Les observations du jury

Les candidats maîtrisent de mieux en mieux les outils de présentation et professionnels ; certains candidats présentent les traitements documentaires sous forme de métadonnées ou de notice BCDI.

Les consignes ont été respectées, le temps bien géré et les exposés présentés avec une qualité remarquable. Mais ils souffrent encore sur le fond d'un manque de réflexion préalable à la problématisation et d'une exploitation pédagogique souvent trop théorique. On note une difficulté générale à déterminer une unité documentaire pertinente sur certaines ressources en ligne.

Le jury rappelle que le candidat doit exposer ses objectifs clairement, procéder à une analyse précise et argumentée du sujet et justifier le choix des outils, trois conditions nécessaires à la réussite de cette épreuve.

Conseils aux candidats

Pour l'exposé les conseils sont classiques :

- S'appuyer sur une problématique (réelle)
- Développer l'éclectisme dans le choix des documents
- Choisir trois documents pertinents
- Structurer son exposé à partir d'un plan clair
- Proposer davantage de pistes de questionnement pour anticiper l'entretien
- Se préparer à manipuler en séance.

Lors de l'entretien :

- Fournir des réponses synthétiques et précises
- Etre ambitieux dans ses propositions pédagogiques.
- Faire preuve de dynamisme
- Suivre l'actualité pédagogique et éducative pour l'exploiter à bon escient lors de l'épreuve.

2 - Epreuve sur dossier

Rappelons d'abord la spécificité de cette épreuve dans le cadre du troisième concours. Elle permet au candidat de démontrer :

- « qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique et sociale de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré ;
- qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du dossier et dans ses réponses aux questions du jury. »

Il ressort de ces textes l'affirmation très claire de l'orientation préprofessionnelle de l'épreuve.

Il ne s'agit pas d'une épreuve académique où l'on pourrait réussir en récitant par cœur des connaissances, mais d'un entretien préprofessionnel, où il est attendu du candidat qu'il s'engage sur la définition des finalités de la profession, le fonctionnement d'un établissement, les objectifs de l'institution scolaire.

L'exposé ne peut être un discours général sur le thème du dossier, mais une réflexion personnelle sur une problématique tirée de la lecture critique des documents composant le dossier. Les candidats dégagés d'une révérence absolue à l'égard des documents composant le dossier exercent judicieusement leur capacité critique lors de l'exposé et de l'entretien.

Lors de l'entretien, le candidat ne doit pas éviter de s'engager par peur de fournir une mauvaise réponse, mais au contraire argumenter une réponse personnelle. Il ya souvent plusieurs réponses possibles, l'essentiel est la qualité de l'argumentation développée. Eviter la réponse stéréotypée,

prendre le risque d'une réponse étayée et ouverte est préférable pour les candidats. Le jury évalue la qualité de l'argumentation et n'attend pas une bonne réponse exclusive de toutes les autres. Les candidats sont d'autant plus à l'aise dans l'exercice de l'exposé et celui de l'entretien qu'ils peuvent prendre appui sur une culture solide, culture générale et culture du livre et de l'information. Il ne s'agit pas d'afficher un « vernis » superficiel, mais de mobiliser les lectures, les expériences connues, la connaissance de l'actualité de la culture, de l'éducation et des médias. Par exemple, le dépôt légal, Célestin Freinet, le sens du terme heuristique, le fonctionnement de Netvibes doivent être connus d'un candidat.

Il est bon, compte tenu de l'évolution des épreuves d'admission l'an prochain, de tirer quelques enseignements de ce qui fonde la réussite d'un candidat à une épreuve sur dossier.

- Eviter le discours péremptoire, lui préférer un exposé solidement argumenté appuyé sur des convictions et des connaissances ;
- Ne pas revenir, lors de l'entretien sur ce que l'on a déjà dit et appris lorsque la commission du jury cherche à faire sortir le candidat de cette position pour lui permettre d'enrichir son point de vue ;
- Ne jamais perdre de vue la dimension pédagogique et éducative dans les propositions que l'on fait : le professeur documentaliste n'agit pas *in abstracto*, mais dans un contexte concret d'établissement, avec des élèves concrets, un chef d'établissement, des collègues concrets, qu'il est un fonctionnaire de l'Etat tenu d'agir de manière éthique et responsable.

Titres des dossiers de la session 2010

- La publication en ligne
- Construire l'autonomie des élèves / des élèves délégués
- L'accompagnement
- La place des parents à l'école

La composition du jury

Le jury de la session 2010 était commun au jury du CAPES externe – CAFEP de documentation. Il comprenait 107 membres (68 femmes et 39 hommes) :

- 61 certifiés (professeurs documentalistes)
- 17 membres des corps d'inspection
- 7 enseignants-chercheurs
- 6 personnels de direction
- 6 conservateurs des bibliothèques
- 7 agrégés
- 3 ingénieurs

Pour l'épreuve écrite d'admissibilité, les membres du jury sont regroupés par binômes et procèdent systématiquement à une double correction des copies.

Pour les épreuves d'admission, les commissions comprennent trois examinateurs.



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et
de la Recherche

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement

- Vu l'arrêté du 24 juin 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture du concours externe et du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 24 juin 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat correspondants au concours externe du CAPES (CAFEP-CAPES) et au troisième concours du CAPES (troisième CAFEP-CAPES),

- Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ainsi que des troisième concours du CAPES et des troisième CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2010,

- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES ainsi que du troisième concours du CAPES et du troisième CAFEP-CAPES section DOCUMENTATION est constitué comme suit pour la session 2010 :

Président

M. Jean-Louis DURPAIRE
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie DE PARIS

Vice-Présidents

M. Pascal COTENTIN
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE VERSAILLES

M. Jean-Pierre VERAN
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE MONTPELLIER

Secrétaire Général

Mme Miréille LAMOUROUX
Chef d'études documentaires

Académie DE VERSAILLES

Membres du jury

Mme Françoise ALBERTINI
Professeur certifié

Académie D' AIX-MARSEILLE

M. Elie ALLOUCHE
Professeur agrégé

Académie DE VERSAILLES

Mme Véronique AMIEL-CANALIS
Professeur certifié

Académie DE TOULOUSE

M. Eric AMIOT
Professeur certifié

Académie DE LA REUNION

Mme Julie ANNE Professeur certifié	Académie D' AIX-MARSEILLE
M. Gabriel ANTEMI Personnel de direction	Académie DE REIMS
M. Dominique AROT Inspecteur général des bibliothèques	Académie DE PARIS
Mme Dominique AUMASSON Inspecteur pédagogique régional / Inspecteur d'académie.	Académie DE PARIS
Mme Pascale BENEVENT Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Evelyne BEVORT Professeur agrégé	Académie DE PARIS
Mme Hélène BIDOT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE BESANCON
M. Didier BOUILLON Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
Mme Joumana BOUSTANY Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
Mme Marie-Claude BOYER-ROCHE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LA REUNION
Mme Edith BRASSART Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LILLE
Mme Lydia BRETOS Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Michèle BRIZIOU Professeur certifié	Académie D' ORLEANS-TOURS
Mme Evelyne BROUDOUX Maître de conférences des universités	Académie DE VERSAILLES
M. Christophe BRUNET Professeur agrégé	Académie DE POITIERS
Mme Michèle CAINE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE DIJON
Mme Claire CALDÉRON Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE GRENOBLE
Mme Valérie CANN Professeur certifié	Académie DE RENNES
Mlle Karen CHABRIAC Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Viviane CHABRONNERIE Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX
M. Alain CHANTE Maître de conférences des universités	Académie DE MONTPELLIER
Mlle Christelle CHARLOT Personnel de direction	Académie D' ORLEANS-TOURS
Mlle Sylvette CHARVIN Professeur certifié	Académie DE DIJON
Mlle Pascale CHAUSSENDE Professeur certifié	Académie DE CRETEIL
M. Claudio CIMELLI Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE CRETEIL

Mme Anne-Sophie CLOSET Professeur certifié	Académie DE ROUEN
Mme Claude COHADE Professeur certifié	Académie D' AMIENS
M. Alain COLLIGNON Ingénieur de recherche (recherche et formation)	Académie DE NANCY-METZ
Mme Nicole CYPRIEN Personnel de direction	Académie DE LA GUADELOUPE
Mme Nicole DE MARCHI Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Michèle DEGARDIN Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mlle Marie-Françoise DELAIRE Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
Mme Nadine DELTORRE Professeur certifié	Académie DE NICE
Mme Florence-Chaïme DINDO Professeur certifié	Académie DE DIJON
M. Nicolas DOMPNIER Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
Mme Claire DULAC Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
M. Michel DUMAS Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M. Frank FAUQUEMBERGUE Personnel de direction	Académie DE POITIERS
Mme Sylvie FAYET-SCRIBE Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
Mme Estelle FERLAY Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Patricia FERNANDES Personnel de direction	Académie DE GRENOBLE
Mme Marie-christine FERRANDON Directeur de CRDP	Académie DE PARIS
Mme Brigitte FRANCOIS Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M. Jean-Marie FRIZZOLE Professeur certifié	Académie DE NICE
M. David GACHET Professeur agrégé	Académie DE STRASBOURG
M. Frédéric GANTE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie D' AMIENS
Mlle Virginie GENTILS Professeur certifié	Académie DE CAEN
Mme Agnès GUESNON Professeur certifié	Académie DE REIMS
M. Michel GUILLOU Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Martine HAGENBACH Professeur certifié	Académie DE STRASBOURG

M. Bernard HEIZMANN Professeur certifié	Académie DE NANCY-METZ
Mme Claudine HERVOUET Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mlle Aude INAUDI Professeur certifié	Académie DE NICE
M. Bernard JACQUEMIN Maître de conférences des universités	Académie DE STRASBOURG
Mlle Christine JOURDAN Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mme Anne JUMELET Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M. Didier KOENIG Professeur certifié	Académie D' ORLEANS-TOURS
M. François LA FONTAINE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
M. Jean-François LAHORGUE Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
M. Olivier LE DEUFF Professeur certifié	Académie DE LYON
Mme Laurence LEVY-DELPLA Inspecteur pédagogique régional / Inspecteur d'académie.	Académie DE PARIS
M. Fernand LIN Professeur certifié	Académie DE LA MARTINIQUE
Mme Ginette LOISON Professeur certifié	Académie D' AMIENS
M. Souad MALKI Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Myriam MANIFACIER Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE MONTPELLIER
Mme Marie-Laurence MARAIS Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
M. Marc MARTINEZ Conservateur des bibliothèques	Académie DE LYON
Mme Valentine MAZURIER Professeur certifié	Académie DE ROUEN
M. Silvère MERCIER Bibliothécaire	Académie DE CRETEIL
M. Jean-Yves MOLLIER Professeur des universités	Académie DE VERSAILLES
Mme Cécile MONCHAUSSE Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX
Mme Emmanuelle MUCIGNAT Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M. Gilles MURAIL Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Isabelle PANELAY Personnel de direction	Académie DE BORDEAUX
Mme Geneviève PASTOR Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX

M. Jean-Jacques PELLE Personnel de direction	Académie DE RENNES
M. Francis PETIT Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mme Brigitte PIERRAT Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Bernadette PLUMELLE Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Stéphanie PONROY Professeur certifié	Académie D' ORLEANS-TOURS
Mme Stéphanie POUCHOT Maître de conférences des universités	Académie DE LYON
Mme Isabelle POULAIN Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Françoise PROUVOYEUR Bibliothécaire	Académie DE PARIS
M. Charles PUCHEU-PLANTE Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Anne RABEAU Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX
Mme Marie-France RAYNAUD Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mme Nadine RAYSSAC Professeur certifié	Académie DE BESANCON
M. Michel REVERCHON-BILLOT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
M. Bruno RICHARDOT Ingénieur d'étudesrecherche et formation	Académie DE LILLE
Mme Maria Carmela RIGOUT Professeur certifié	Académie DE NICE
M. Bernard ROLLET Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE STRASBOURG
Mme Vera ROTH Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
M. Lionel ROY Professeur certifié	Académie DE CLERMONT-FERRAND
Mme Christine SAPET-REVERDY Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE BESANCON
M. Emmanuel SAUBION Ingénieur d'étudesrecherche et formation	Académie DE TOULOUSE
Mme Marie-Anne STILLER Professeur certifié	Académie D' AIX-MARSEILLE
M. Nicolas TOCQUER Conservateur des bibliothèques	Académie DE RENNES
M. Denis-Claude TUCHAIS Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mlle Annette TUFFIERE Professeur certifié	Académie DE CAEN
Mme Sophie VAN OMMESLAEGHE Professeur certifié	Académie DE LILLE

M. François VILLEMONTÉIX
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie DE CRETEIL

Mme Cécile VUILLET
Professeur certifié

Académie DE DIJON

M. Denis WEISS
Professeur certifié

Académie DE PARIS

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 février 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale,
porte-parole du Gouvernement, et par délégation,
le Sous-Directeur du recrutement



Philippe SANTANA